

LA PLACE DE LA NÉGATION DANS LA GRAMMAIRE¹

Claude MULLER

claudemuller31@wanadoo.fr

Université de Bordeaux & CNRS

Résumé

La négation ne peut être réduite à une caractérisation par sa morphologie, pas plus qu'elle n'est totalement assimilable à une modalité énonciative comparable à l'interrogation ou l'assertion. On doit la considérer comme un opérateur transversal, allant de l'expression d'un complémentaire ou antonyme à un jugement qui peut recouvrir la modalisation énonciative. De cette façon, on expliquera d'une part la neutralisation opérée par la négation, simplifiant généralement un certain nombre de particularités des phrases affirmatives, d'autre part une des positions qu'elle tend à occuper préférentiellement (notamment dans les langues romanes), à l'articulation entre le thème et la partie proprement prédicative de l'énoncé. Deux illustrations en sont données mettant en oeuvre des langues qui ont un marquage spécifique des constructions affirmatives/interrogatives, et montrant comment la négation simplifie ce marquage et s'y substitue.

Mots-clés : assertion, interrogation, marquage des constructions, opérateur transversal

Introduction: la place de la négation dans des grammaires du français.

Je ne vais pas m'attarder longuement à chercher dans les grammaires existantes à quel endroit il est parlé de la négation, mais cette place, étonnamment variable, traduit bien la difficulté qu'on a à appréhender cette notion multiforme. On constate de fait un certain embarras, parce que la négation peut être abordée à partir de la morphologie, ou à partir de la syntaxe. Dans la morphologie, il sera question d'"adverbes" de négation, ou encore d'indéfinis négatifs, et l'étude risque de s'éparpiller sur plusieurs chapitres. De plus, le grand problème que pose la négation en morphologie, c'est son statut spécifique parmi les catégories du discours. Si on dit que *pas* est adverbe, que *personne*, *rien*, sont des pronoms, que *ne* est une "particule" (la dénomination la plus opaque qui soit), on ne dit rien de ce qui les unit, de ce qui en fait des "mots négatifs" avec des contextes d'occurrence très particuliers, et des règles spécifiques d'accord négatif qui les différencient

¹ Exposé présenté à Paris (La Sorbonne, centre Ernout) lors d'une journée sur la négation, le 6 octobre 2007.

des autres termes des classes morphologiques. C'est encore pire lorsque l'on examine la consistance conceptuelle de la négation: la part de substance qui revient à *jamais, rien, personne* est celle des indéfinis de temps, d'objets, de personnes, mais le côté négatif reste totalement obscur: quelle substance peut avoir un *pas?* un *ne?* On connaît la remarque que faisait Wittgenstein : "*au signe: ~, rien ne répond dans la réalité. Que la négation intervienne dans une proposition ne caractérise pas son sens pour autant ($\sim \sim p = p$)*" (*Tractatus*, 4.0621).

Il y a eu la proposition de Damourette et Pichon d'y voir respectivement un "forclusif" et un "discordantiel", mais avec ces dénominations et leurs explicitions, on tourne autour du pot: la "forclusion" exercée par *pas*, si tant est que ce concept soit opératoire, "ferme" en quelque sorte l'action négative sous ses aspects quantitatifs et quant au domaine; la notion de "discordantiel" marque un mouvement de prise de distance de la part du locuteur, de l'action rapportée. L'association des deux concepts devrait donner un sens à la notion de négation, mais il semble difficile d'envisager que d'éventuelles opérations mentales de suspension de l'assertion et de réassertion, à la manière des opérations décrites par Forest pour un type fréquent de négations dans les langues du monde, soit découplable en morphèmes; d'autre part, ces opérations mentales ne se traduisent généralement pas par une séparation morphologique, même lorsqu'une langue a plusieurs marqueurs de négations (de fait, la majorité des langues n'a qu'une seule marque; deux, pour 17% des langues selon Hagège¹; parfois trois).

Dans la syntaxe, le chapitre sur la négation voisine généralement avec celui sur l'interrogation, ou encore l'injonction² mais ce voisinage pourrait induire en erreur, puisque le comportement de la négation diffère nettement de celui des autres marqueurs énonciatifs. En effet, la négation est combinable aussi bien avec un ordre qu'avec une question, et peut s'employer en subordonnée, ce qui n'est pas le cas pour les questions totales ou les ordres à l'impératif, logiquement exclus dans ce cas.

La solution retenue par Marc Wilmet³ est peut-être plus justifiée: alors que les "modalités énonciatives" forment un sous-chapitre de l'étude de

¹ Hagège, Cl., *La structure des langues*, coll. "Que sais-je?", PUF, Paris, 1982

² Riegel, M., et al., *Grammaire méthodique du français*, Hachette, Paris, 1994

³ Wilmet, M., *Grammaire critique du français*, Duculot, 2003

la phrase, intitulé "énonciation", celui sur la négation relève d'une autre sous-partie, l'énoncé, cette sous-partie comportant encore une subdivision intitulée "prédication". C'est à l'intérieur de cette subdivision qu'il est question de la négation. On pourrait s'étonner de l'emplacement choisi: pour le comprendre, il faut examiner le concept de prédication utilisé par l'auteur: il fait appel à la version guillaumienne de la théorie de Port-Royal, par nature logique: la prédication lie un thème et un rhème par l'intermédiaire de la copule: *Paul chante* est analysable comme *Paul "est" chantant*. La place de la négation, inverseur de valeur de vérité, est donc naturellement dans ce chapitre, même si l'auteur prend soin de préciser, exemples à l'appui, que certaines négations n'inversent pas les valeurs de vérité: *Pierre n'aime pas Marie, il l'idolâtre*. On sait aussi, après les travaux inspirés par la pragmatique, que la négation a une fonction de correction d'un énoncé qui est indépendante de la notion de "vrai" et de "faux", ou plus exactement qui va au-delà et permet de reprendre quelqu'un sur sa prononciation, ou à propos d'une faute de grammaire, ou d'une utilisation inappropriée d'un mot d'un niveau de la parole inadapté au contexte:

Tu n'es pas allé *au* coiffeur, tu es allé *chez* le coiffeur

Il ne travaille pas à *Paris* ou à *Saint-Denis*, il travaille à *Saint-Denis*.

Tu n'as pas "*couhpeh le viande*", tu as coupé la viande (d'après Horn¹, il s'agit du rejet de la prononciation fautive d'un américain parlant français).

Cette fonction de correction, même si elle est mineure, exclut de faire de la négation l'équivalent d'un inverseur de valeur de vérité. La fonction est clairement énonciative dans ce cas, elle consiste à rejeter un énoncé jugé mal formé, ce qui est le plus souvent parce qu'il est inexact aux yeux du locuteur, mais qui peut aussi s'appliquer à d'autres causes de malformation, y compris une imprécision qui ne touche pas à la vérité logique de l'énoncé contesté. En ce sens, le choix de mettre la négation dans l'énoncé, et non dans l'énonciation, n'est pas non plus tout à fait satisfaisant.

Il l'est encore moins si on élargit à certains cas marginaux sans doute, mais bien réels, l'examen des emplois de la négation: la réaction de rejet devant une situation: "Non! Ce n'est pas possible" est purement énonciative et ne peut prétendre inverser des valeurs de vérité proprement impossibles à

¹ Horn, L., R., "Metalinguistic negation and pragmatic ambiguity", *Language*, 61, 121-174, 1985

modifier malheureusement dans ce cas. La valeur de "rejet", associée en général à la négation dans les théories pragmatiques basées sur les actes de langage, peut ainsi s'appliquer à une situation où le locuteur sait que son rejet ne modifiera en aucun cas la réalité ou la vérité d'une nouvelle qu'il vient d'apprendre.

La négation, un opérateur "transversal".

Il faut donc appréhender la négation comme un opérateur transversal, parcourant les multiples domaines et sous-domaines de la construction énonciative de l'énoncé, à partir des opérations basiques de la prédication, entendue comme la mise en relation des éléments morpho-syntaxiques d'une part avec l'intention du locuteur, d'autre part entre elles, et indépendamment des modalisations énonciatives. C'est pour tenir compte des négations enchâssées dans les subordonnées, négations auxquelles on ne peut attribuer aucun rôle énonciatif particulier, que j'avais proposé¹ (Muller 1992) de voir en la négation fondamentalement un "jugement" (au sens de Frege: le résultat de l'évaluation d'un référent, qu'il soit linguistique ou de situation) sur un contenu propositionnel, indépendant fondamentalement des modalisations proprement énonciatives avec lesquelles il peut se combiner dans les indépendantes, aboutissant à l'expression d'une inadéquation, le plus souvent ayant trait au vrai et au faux, marginalement à l'expression d'un énoncé. Ce jugement peut être attribué à n'importe quel énonciateur, donc ne relève pas nécessairement du locuteur. Ainsi, dans:

Montre-moi le garçon qui n'est pas gentil

je peux, en tant que locuteur, attribuer le "jugement" à la personne à qui je parle sans le reprendre à mon compte. La polyphonie inhérente à la négation, bien connue depuis les travaux de Nølke² (1992) n'impose donc pas, dans ce type d'emploi, que l'un ou l'autre, du contenu propositionnel ou du jugement de négation soient à mettre au compte du locuteur.

Dans les indépendantes, ce jugement se combine avec les autres modalités assertives:

-interrogation:

¹ Muller, Cl., "La négation comme jugement", *Langue française*, 94, 26-34, 1992

² Nølke, H., *Ne...pas: négation descriptive ou polémique? Contraintes formelles sur son interprétation*, *Langue française*, 94, 48-67, 1992

N'avez-vous pas rencontré mon collègue tout à l'heure?

-ordre:

Ne bougez pas!

-assertion enfin:

Ce livre n'est pas intéressant

C'est surtout la combinaison avec l'assertion dans les indépendantes qui a fait l'objet de développements pragmatiques assez poussés (depuis les premiers travaux de Ducrot), avec des distinctions qui semblent importantes sur le plan pragmatique, comme celle entre la négation *descriptive*, dans laquelle il n'y a pas de polyphonie et la négation *polémique*, à valeur de rejet. Dans la négation descriptive, la négation est employée sur un contenu propositionnel sans autonomie de la part des énonciateurs, sans rejet d'un présupposé ou d'un énoncé antérieur, avec sa seule valeur sémantique d'inverseur de contenu propositionnel vers un contenu complémentaire: *ce vin n'est pas mauvais*. Peut-on encore parler de "jugement" au sens où cette opération distinguerait un énonciateur particulier? je ne pense pas. La négation polémique, elle, souvent considérée comme prototypique, oppose le jugement de négation pris en charge par le locuteur à un contenu propositionnel attribué à un autre interlocuteur, et peut être considérée comme une variété particulière d'assertion polyphonique au second degré, dont relèverait aussi son parallèle bien moins utilisé, celui de la confirmation:

Non, il n'est pas venu hier / Si, il est bien venu hier

Ainsi, la négation a des fonctionnalités qui vont de la simple participation à la constitution prédicative à une fonction énonciative originale, le rejet d'un énoncé antérieur ou présupposé, fonction dans laquelle elle est essentiellement une sorte d'assertion d'un jugement négatif.

Transversalité et contamination par la négation de l'univers propositionnel.

Le rôle central de la négation, celui d'exprimer l'inadéquation ou la fausseté d'un contenu propositionnel, s'accompagne parfois de modifications de ce contenu propositionnel, qui prend alors en compte le jugement d'inadéquation porté sur lui.

Cet aspect est probablement plus important que les distinctions pragmatiques vues ci-dessus dans le fonctionnement des marques de la négation. En effet,

les typologues ne constatent pas, à ma connaissance, de lexicalisation des valeurs pragmatiques souvent décrites à propos de la négation: je cite Creissels¹ : *Il ne semble pas qu'on ait signalé des langues qui auraient véritablement systématisé la distinction entre négation polémique et négation descriptive.* De même Forest²: *Il est vain d'en chercher une manifestation syntaxique, même dans les langues qui opposent entre elles plusieurs procédures de négation d'énoncé.*

Plusieurs classements et analyses de ces phénomènes de modification induite par la négation ont été réalisés en typologie. Deux qui me semblent les plus significatifs, sont celui de Forest³, et celui de Miestamo⁴. Forest oppose les langues à négation "réfutative" qui se contentent d'ajouter à l'énoncé qui serait viable tel quel comme affirmation, une marque de négation, aux langues à stratégie "suspensive-réassertive": la suspensivité fait appel à des marques déréalisantes, affectant l'actualisation, l'aspect verbal, ou signalant le refus de prise en charge par le locuteur⁵. La réassertion est le marquage qui permet à l'énoncé de former une assertion négative, elle-même à distinguer d'une "ré-injonction" et d'une "ré-interrogation"⁶. Miestamo⁷ oppose les langues à négation standard symétriques et les langues "asymétriques": les langues symétriques sont celles qui se limitent à l'adjonction d'une marque de négation, sans autre modification. Les langues asymétriques affectent la proposition affectée d'une négation de modifications diverses, dont les principales sont les suivantes: passage d'un verbe d'un mode fini à un mode non fini; passage d'un mode réel à un *irrealis*; utilisation avec la négation d'un marquage d'emphase (signifiant l'emphase s'il était employé en phrase affirmative); enfin, modification (toujours par simplification) de catégories grammaticales diverses (souvent des marqueurs de temps-aspect-mode, parfois aussi des affixes de personne). Les deux classifications divergent sur les proportions

¹ Creissels, D., *Syntaxe générale, une introduction typologique*, 2 vol., Lavoisier, 2006, p. 130.

² Forest, R., *Négations, essai de syntaxe et de typologie linguistique*, Klincksieck, Paris, 1993, p.45.

³ idem

⁴ Miestamo, M., *Standard Negation*, Mouton de Gruyter, 2005

⁵ Forest, R., op. cit., p. 51.

⁶ idem, p. 44-45

⁷ Miestamo, M., op. cit

(pour Miestamo, il y a plus de négations symétriques que de négations asymétriques, alors que pour Forest, il y a plus de négations suspensives-réassertives.

Quoi qu'il en soit, beaucoup de langues partagent les traits de l'une ou l'autre stratégie, même en se limitant à la négation standard (en français, *ne pas*). Ainsi, en français, alors que la négation est largement symétrique pour les phrases définies, elle est asymétrique pour les constructions à objet indéfini ou partitif:

Il a bu du vin / il n'a pas bu *de* vin

Elle diffère aussi dans l'injonction négative, par le placement des clitiques, qui sont alors antéposés:

Fais-le / ne le fais pas

Il faut aussi signaler des cas marginaux où l'asymétrie touche à l'intégrité de la négation:

T'inquiète! T'occupe!

Dans ces cas, au niveau familier, la seule antéposition du clitique signale la négation (*ne t'inquiète pas; ne t'occupe pas (de mes affaires)*).

Cela ressemble à la négation exprimée négativement par les langues sud-dravidiennes¹. Par exemple, en vieux-kannada:

no:d -uv- e- "je verrai"

no:d -id- e- "j'ai vu"

no:d - - e- "je ne vois pas / je n'ai pas vu/ je ne verrai pas"²

Comme on voit, les marques temporelles distinguant présent, passé et futur disparaissent, la forme unique possible étant sans marque de temps.

Un très vaste domaine des modifications induites par la négation tient aux phénomènes de restrictions lexicales induites par la négation: on peut lier ces phénomènes à un ensemble plus vaste de constructions ayant des propriétés analogues mais pas forcément identiques, constituant le domaine de la polarité, autrefois dite *négative*, maintenant assez souvent sans l'adjectif en question. Lorsque les phénomènes de polarité ont commencé à être analysés comme tels et sous cette dénomination, c'est la négation qui a paru être le déclencheur principal, et peut-être unique puisqu'on a cherché à cette époque (il y a une trentaine d'années) à expliquer les occurrences

¹ Pilot-Raichoor, C., "Le zéro négatif dans les conjugaisons dravidiennes", *faits de Langues*, 10, 77-102, 1997

² idem, p. 79.

lexicales de type *irrealis* dans d'autres contextes en supposant du négatif dans les déclencheurs (par exemple les questions dites rhétoriques: *Qui a jamais supposé une telle chose?* ou encore dans les contextes comme les relatives attachées à des quantifieurs universels: *Toute personne ayant jamais eu affaire à lui l'évite*).

Maintenant que ce domaine est mieux exploré, on préfère voir des convergences entre toutes sortes de contextes sémantiques dans lesquels l'actualisation et le rapport au réel des entités nominales sont suspendus, plutôt qu'un phénomène unitaire dû à une négation sous-jacente. Haspelmath¹, dans son travail sur les pronoms, subdivise le domaine de la polarité en plusieurs sous-domaines qui n'ont pas exactement les mêmes propriétés. Parmi ces sous-domaines, il y a bien entendu la négation directe (les occurrences lexicales sont dans la même proposition) et la négation indirecte (la négation est dans une proposition de rang supérieur), domaines qui doivent être distingués entre eux ainsi que des autres domaines à polarité. Les indéfinis négatifs ne figurent pas nécessairement dans l'ensemble des sous-domaines à polarité, et on sait que pour le français, les emplois hors de la négation directe, et dès la négation indirecte, ont des connotations d'archaïsme pour un certain nombre de termes, à l'exception sans doute de l'adverbe *jamais*. L'exploration d'un cas particulier d'*irrealis*, les emplois "de libre choix", (souvent avec l'étiquette anglaise *free choice*) montre qu'on a tout intérêt à dissocier les effets induits par la négation en tant que telle d'un vaste domaine de la polarité, domaine dont la négation n'est que l'un des cas particuliers.

La modification des structures propositionnelles: le cas des modalisateurs de l'assertion.

Le plus souvent, la négation est une marque qui semble s'ajouter à l'énoncé, sans paradigme particulier dans lequel elle pourrait apparaître: si *pas* entre bien dans un paradigme d'adverbes postverbaux, rien ne correspond à la négation historiquement première, *ne*. On trouve de fait quelques correspondances entre la négation postverbale et des opérateurs liés au contenu asserté, comme *bien* en français, celui qu'on trouve dans: *la*

¹ Haspelmath, M., *Indefinite Pronouns*, Oxford University Press, 1997

*séance aura bien lieu à l'heure prévue*¹ (cf. Muller 1992), et qui s'oppose directement à *pas*. Par contre, rien qui corresponde à la négation préverbale, qui pourrait cependant apparaître à un point stratégique de l'articulation de l'énoncé, entre thème et prédicat.

D'autres langues peuvent nous éclairer sur la fonction particulier de la négation dans son positionnement préverbal: ce sont celles qui utilisent des modalisateurs de l'assertion. Je range dans cette catégorie, assez largement, les dispositifs parfois assez élaborés de marques qui figurent dans les phrases affirmatives, avec des fonctions diverses qui vont de celle de pur "énonciatif" à celles, plutôt pragmatiques, et liées à la fonction communicative, d'indices ou de répartiteurs de topicalisation.

Comment se comporte la négation dans des langues qui ont des marqueurs spécifiques de l'assertion affirmative? Si la négation a simplement un rôle sémantique, comme dans la négation descriptive, on s'attend à ce qu'elle ne touche en rien aux dispositifs de l'énonciation. Si la négation a un rôle énonciatif propre, on s'attend en revanche à ce qu'elle empiète sur tout système de marquage énonciatif.

La position des marques énonciatives est ici cruciale: lorsque les marques d'assertion sont distinguées par une position extérieure au noyau prédicatif, par exemple à l'initiale absolue, ou en finale, elles peuvent sans heurts coexister avec une négation intra-prédicative. C'est ce qui se passe par exemple en waorani² (langue de Guyane, étudiée par Catherine Peeke, dans Kahrel-van den Berg).

Dans nos langues indo-européennes, qui ont hérité de (et pour certaines ont gardé) la négation préverbale *ne* (ou comme en français, son produit dû à l'évolution du latin *non*), on trouve quelques exemples de langues qui ont des modalisations spécifiques articulant thème et prédicat dans les phrases affirmatives. Il est alors intéressant de voir comment la négation interfère avec ces marqueurs: en simplifiant drastiquement les complexités des propositions affirmatives, mais sans qu'il y ait exactement superposition des marques, comme on va le voir.

Pour illustrer cette propriété, l'envahissement d'une zone énonciative par une marque de négation, je resterai dans le secteur géographique proche

¹ Muller, Cl., "La négation comme jugement", *Langue française*, 94, 26-34, 1992

² Peeke, C., "Waorani" dans Kahrel & van den Berg, 267-290, 1994

européen, et spécifiquement indo-européen, avec deux exemples, l'un d'une langue romane, le gascon du Béarn, l'autre d'une langue celtique, le breton.

La neutralisation des particules énonciative en gascon.

Dans cette langue occitane parlée marginalement actuellement entre les Pyrénées, l'Atlantique et la Garonne (la variété du Sud, le béarnais, étant la plus employée), on trouve un phénomène rare: le marquage préverbal quasi-systématique de la modalisation énonciative, même pour la simple assertion : « que » en phrase affirmative indépendante, et dans certaines subordonnées factives ; « e » en phrase interrogative indépendante et dans les subordonnées en général, ainsi que dans les incises (qui réalisent une forme de dépendance par rapport au terme initial, dépendance signalée en français par une forme d'inversion particulière, « dit-il », « dit Paul », ou même la subordination en registre familier « qu'il dit »; pas de marque à l'impératif affirmatif.

Cette marque¹ est en position préverbale; elle disparaît lorsque le verbe suit directement un mot de type QU- (donc dans les questions partielles à sujet final, certaines relatives, etc...).

Qu'èi vist Paul uèi
EN (j')ai vu Paul aujourd'hui (*j'ai vu Paul aujourd'hui*)

Los mainats *que* son a l'escòla
Les enfants EN sont à l'école (*les enfants sont à l'école*)

E vos vin ?
EN veux(-tu) (du)vin ? (*veux-tu du vin?*)

E son a l'escòla los mainats ?
Los mainats *e* son a l'escòla ? (*les enfants sont-ils à l'école?*)

Lo gojatòt que tot lo monde *e* coneishè *qu'ei* mort
L'enfant *REL* tout le monde *EN* connaissait *EN* est mort

¹ EN désigne la particule énonciative. Sans mention particulière, les exemples sont empruntés à Hourcade.

(*l'enfant que tout le monde connaissait est mort*) (Darrigrand, Initiation au gascon, p84)

Dans les questions directes, on trouve parfois "que", énonciatif, à la place de "e", lorsque la question présuppose une réponse affirmative:

*Que vos vin? ('tu veux du vin, bien sûr?')*¹

En incise :

« Qué hès aqui ? » *e'm digó Pair*²

Que fais(-tu) ici ? EN+me dit Père

Le "qué" de la question est ici le pronom interrogatif, qui exclut l'énonciatif.

La négation est restée à deux termes: le premier est un clitique syntaxique préverbal (juste avant la forme conjuguée du verbe³), avec deux formes, soit « ne », soit « non » prononcé [nu]; dans ce cas elle peut se limiter à cette forme. Cette particule apparaît à la place de la particule énonciative :

N'èi pas vist Paul uèi (*je n'ai pas vu Paul aujourd'hui*)

Non voi pas cargà'm d'aquera cuenta

Nég (je)veux pas charger-moi de cette besogne (*je ne veux pas me charger de cette besogne*)

Elle apparaît évidemment sous cette même forme dans les questions ou encore à l'impératif⁴ :

Ne son pas a l'escòla los mainats ? (*les enfants ne sont pas à l'école?*)

Ne sortiam pas ! (Darrigrand, p. 174) (*ne sortons pas!*)

Nég sortir+subj+1pl pas

mais la distinction entre impératif et indicatif se fait alors par le mode du verbe:

Ne sortim pas (*nous ne sortons pas*)

¹ Hourcade, A., *Grammaire béarnaise*, Los Caminaires, Pau, 1986, p. 239.

² idem. p. 40.

³ Si le verbe est à l'infinitif, la négation est regroupée : « non pas », « ne pas », devant le verbe.

⁴ L'impératif gascon a des formes communes avec l'indicatif. Cependant, en béarnais, l'impératif négatif se distingue de l'affirmatif en ce qu'il utilise toujours la morphologie du subjonctif. (Hourcade, p. 151 ; Darrigrand, p.174).

Nég sortir+1pl pas = nous ne sortons pas

Dans l'impératif affirmatif, la forme verbale de l'impératif ne se distingue pas de celle de l'indicatif ; la particule énonciative marque alors l'assertion et son absence l'injonction:

Que sortim / Sortim ! EN sortir+1pl = *nous sortons* / sortir+imp+1pl = *sortons* !

La négation est-elle une particule énonciative ? On répondra que non, de l'avis général des grammairiens spécialistes du gascon, parce qu'elle se combine aux autres modalités de phrase de telle sorte que l'énoncé est encore déclaratif, interrogatif ou jussif. Mais elle apparaît strictement dans le même paradigme, et par conséquent neutralise les oppositions entre les différentes particules énonciatives. Ce qui paraît par conséquent intéressant, c'est ce paradigme où il y a neutralisation entre affirmation illocutoire, marquée par « que », non affirmation marquée par « e » (questions, certaines incises, subordonnées), ordre marqué par l'absence de marque.

Très marginalement, on peut quand même trouver des attestations où la négation n'exclut pas la particule énonciative. C'est ce que signale Rohlfs¹ pour le gascon de la haute vallée de la Garonne:

Que nou bò escribe-la

EN Nég (il) veut écrire-la *Il ne veut pas l'écrire*

(Rohlfs §503)

Même constat pour Winckelmann, qui a étudié les dialectes de la petite région autonome (en Espagne) du val d'Aran (on y parle l'aranais, qui est du gascon pyrénéen):

Ké nu ère kuntént (Winckelmann p266)

EN Nég (il) était content *Il n'était pas content*

La grammaire occitane de Roumieu & Bianchi signale aussi cette possibilité, liée pour eux à de l'insistance:

Que non comprenes jamei arren! *Tu ne comprends jamais rien!*

Les propriétés du gascon montrent une neutralisation partielle de l'expressions de la modalité illocutoire par la négation. Cette marque s'introduit par conséquent dans ce paradigme et en supprime l'efficacité. En ce sens, la négation appauvrit la signification de la phrase. Elle renvoie à

¹ Les notations des exemples par Rohlfs ou plus loin Winckelmann sont plutôt phonétiques, alors que la notation standard est basée sur la graphie générale adoptée pour l'occitan. La prononciation de l'énonciatif *que* est selon les endroits [ke] ou [kə]. La notation *nou* de Rohlfs doit se lire [nu], prononciation de la graphie *non*.

d'autres moyens que la particule la distinction entre les trois modalités illocutoires grammaticalisées de cette langue : intonation pour la question totale négative, changement morphologique pour l'impératif négatif, d'autant plus frappant qu'il n'est systématique que là où la particule est aussi d'un emploi systématique (au Sud du domaine).

Le statut mixte de la négation, à la fois marqueur propositionnel et marqueur illocutoire, est bien illustré ici. Supposons la démarche énonciative suivante : la proposition supposée a une position qui est remplie, par défaut, avec la marque « e » ; l'interrogation, la subordination, maintiennent ce marquage par défaut, et l'assertion effective réalise un surmarquage avec « que », alors que l'impératif efface cette marque par défaut. La négation intervient de deux façons : comme élément de la construction prédicative, elle remplit cette position (donc efface « e » en subordonnée, dans les interrogatives, et dans tous contextes de type non assertif) ; comme réalisation illocutoire, elle remplit aussi cette position (assertion d'un rejet) si bien qu'elle figure uniformément dans tous les contextes où elle est justifiée soit sémantiquement, soit comme modalisateur énonciatif. Elle écrase les nuances exprimées par l'énoncé positif.

Il faut quand même ajouter que la particule énonciative n'est pas la seule façon de marquer la modalité énonciative : son importance est assez réduite. En effet, le Nord de la zone dialectale (les quelques endroits où le gascon est encore parlé dans le Médoc) n'utilise pas le jeu des particules énonciatives, qui s'est développé dans le gascon des Landes et des Pyrénées pour des raisons non encore entièrement élucidées¹.

La neutralisation des particules de topicalisation en breton.

Dans cette langue celtique, comme en gallois, la négation est à deux termes², avec la particule préverbale « ne » [ne] (gallois « nid ») et une postposition, « ket » (gallois "ddim") :

Ne labouren ket

Nég1 travailler+imparfait+1sg Nég2 (pas) (*je ne travaillais pas*)

¹ Pusch, C., D., *Morphosyntax, Informationsstruktur und Pragmatik, Präverbale Marker im gaskognischen Okzitanisch und in anderen Sprachen*, Gunter Narr, Tübingen, 2001

² Le maintien d'une négation à deux termes est donc indépendant de l'influence supposée du français, ce dont témoigne le gallois. Les exemples sont pour la plupart empruntés à Favereau.

Comme en français, la seconde marque est normalement neutralisée par l'occurrence d'un indéfini négatif :

Ne'm eus ket gwelet Yann

Nég1 ai Nég2 vu Yann (je n'ai pas vu Yann)

Ne'm eus gwelet den ebet

Nég1 ai vu personne aucun (je n'ai vu personne)

De plus, « ne » est parfois omis, à l'oral. Tout ceci ressemble fort au français, mais il ne faut pas pousser plus loin la comparaison : la première marque de négation s'insère dans un paradigme de particules qu'elle neutralise. Ces particules sont obligatoires dans les phrases déclaratives et interrogatives, mais elles sont absentes de l'impératif. Ce dernier est normalement construit avec une version jugée plus emphatique de la négation : *na*:

Komzit! *parlez* à opposer à: Na gomzit ket!

Les deux négations initiales entraînent la "lénition" de la consonne du mot suivant, un cas de mutation qui change ses propriétés phonétiques (par exemple ci-dessus, [k] devient sonore).

Les particules non négatives s'accompagnent de l'obligation d'antéposer un premier terme, quel qu'il soit. Elles sont liées à la forme de la conjugaison ; avec un temps fini, on doit choisir, selon la nature du terme antéposé, entre les particules « a » et « e » ; la choix de la particule a une importance particulière pour la suite immédiate, puisque chacune s'accompagne d'une mutation consonantique différente ; à l'oral, c'est d'ailleurs moins la particule que la mutation qui est audible.

En bref, on a soit :

1) X quelconque -particule « e »+ mutation mixte – verbe sujet objet reste

X est un circonstanciel ou un complément indirect

2) X (nominal) -particule anaphorique « a »+lénition – verbe (sujet) (objet) reste

X est soit un des actants basiques de l'énoncé, sujet ou objet direct (y compris dans le cas d'un infinitif complément d'un auxiliaire), soit un nom extrait d'un actant indirect ou circonstanciel avec la

contrainte de retrouver le syntagme complété par une anaphore pronominale.

Il s'agit donc de structures topicalisées avec une répartition entre X nominal direct et X non nominal (incluant les groupes nominaux objets indirects ou circonstanciels). Par exemple:

Bemdez e lennan ul levr brezhoneg
chaque jour Part lis+je un livre breton (*chaque jour, je lis un livre en breton*)

(topique : circonstanciel : *e*)

Me a lenn ul levr brezhoneg bemdez
Moi Part lit un livre breton chaque jour (*Je lis un livre en breton chaque jour*)

(topique : sujet pronominal: *a*)

Ul levr brezhoneg a lennan bemdez
un livre breton Part lis+je chaque jour
(topique : complément direct : *a*) (*même sens mais objet mis en valeur*)

Va breur a breun ur gontell dezhañ¹
mon frère Part acheter+futur+1sg un couteau à-lui
J'achèterai un couteau à mon frère

(topique : groupe nominal avec reprise anaphorique : *a*)

Da va breur e preun ur gontell
A mon frère j'achèterai un couteau
(topique : complément datif : *e*)

Lorsque le sujet n'est pas topicalisé (la position X), il suit immédiatement le verbe, précédant l'objet direct et les autres compléments. Le breton a ainsi un ordre de type XVS0, qui masque son ordre basique ancien, VSO comme dans les autres langues celtiques modernes. La construction à verbe initial subsiste seulement avec quelques verbes très courants, c'est une survivance. La particule est alors « e » :

¹ Favereau, F., *Grammaire du breton contemporain*, Skol Vreizh, Morlaix, 1997, p. 301.

E han d'er gêr
Part vais+je à la maison (*je rentre chez moi*)

D'autre part, le sujet lexical n'accorde jamais à lui le verbe dans toutes ces constructions : le verbe n'est conjugué que lorsqu'il inclut un indice personnel, sans sujet extérieur.

Tout ceci pour en arriver à la phrase négative. On a déjà signalé que la première marque supprime la particule. De plus, la négation permet deux choses :

-on peut commencer n'importe quel l'énoncé par la négation, qui occulte la particule des affirmatives, sans nécessité d'un topique:

*E labouren / Me a laboure (*je travaillais*)
Ne labouren ket / Me ne labouren ket (*je ne travaillais pas*)

-c'est la seule construction de la langue qui permet un accord de sujet nominal¹ à verbe, dans le seul cas où c'est le sujet qui est placé à gauche en position de topique. On trouve autrement la structure VSO classique des langues celtiques:

Ne oar ket ar re yaouank
Nég sait pas les jeunes (*les jeunes ne savent pas*)

à comparer avec:

Ar re yaouank n'ouzont ket
les jeunes Nég savent pas (*les jeunes ne savent pas*)

Dans la version affirmative, il n'y a jamais d'accord.

Ar re yaouank a oar (litt.: les jeunes Part. il-sait) (*les jeunes savent*)

Enfin, l'interrogation est essentiellement marquée par l'intonation, parfois par une particule initiale, jamais par l'ordre des mots, et le jeu des particules reste identique.

Comment interpréter cela ? Les particules jouent un rôle dans ce qu'on pourrait appeler la phrase déclarative indépendante, en distinguant

¹ Les sujets pronominaux peuvent par contre non pas s'accorder mais s'intégrer au verbe en forme de marque, comme dans les langues romanes. Lorsqu'ils sont pronoms pleins, ils ne s'accordent pas non plus dans les affirmatives (cf. exemple ci-dessus).

deux termes au niveau de la structure réalisée la plus superficielle : un premier terme « topique », articulé à un second terme commençant par le verbe. En subordonnée, cette structure commence à la particule, qui sert fonctionnellement de limite, puisqu'il n'y a normalement pas de conjonction. En quelque sorte, la structure à topique est une structure indépendante, ou bien on dira que le topique de la subordonnée est la principale.

Par exemple, pour une complétive, l'introducteur normal est la particule *e*:

Tout an dud a lare din e oa amzer gollet

tout le monde Part dit+imparfait à+moi Part était (du) temps perdu¹
(*tout le monde me disait que c'était du temps perdu*)

La complétive négative est donc normalement introduite par la négation:

Tout en dud a lare din ne oa ket amzer gollet

Tout le monde me disait que ce n'était pas du temps perdu

Les relatives sont normalement sans introducteur spécifique (c'est alors la particule *a* qui est la tête de la relative), ou elles ont une conjonction *hag* devant la particule *a* surtout après un antécédent indéfini:

An den a glaskit

la personne Part (vous) cherchez (*la personne que vous cherchez*)

Un den hag a labour

une personne Conjonction Part (elle)travaille (*une personne qui travaille*)²

et la négation (sous une forme *na*, qui est assez courante à l'impératif) est alors soit l'introducteur, soit un élément combiné à la conjonction (*ha ne*):

An den na glaskit (*la personne que vous ne cherchez pas*)

Un den ha ne labour ket (*une personne qui ne travaille pas*)

Un den ha ne gomz ket nemeur

un homme Conjonction Nég parle pas guère (*un homme qui ne parle guère*)

Ce qui apparaît manifeste ici, c'est que la négation se substitue aux autres articulations explicites de la structure prédicationnelle. On n'a pas exclusivement un marquage énonciatif : la négation est à l'articulation de la

¹ Favereau, op. cit, p. 356.

² idem., 344-347

structure commune à l’assertion et à l’interrogation. Comme on la retrouve aussi dans les autres modalités grammaticalisées comme l’ordre, on admettra que son occurrence joue sur les deux registres, le registre sémantique de la signification, et le registre de l’énonciation. Son action neutralise les oppositions entre les deux types de topicalisation et moins nettement entre complétives et relatives.

On ne supposera pourtant pas que la négation, par son premier élément « ne », appartient au même paradigme que les deux particules de la phrase non impérative. Comme dans le cas du béarnais, elle les neutralise ; selon les spécialistes (cf. notamment Urien 1999), la négation « ne » supprime la particule, mais appartient à un paradigme plus proche du verbe, ce qui serait la même chose qu’en gascon. Parmi les arguments d’Urien, figurent certains usages dialectaux très minoritaires où il arrive que la négation préverbale suive la particule en subordonnée, comme dans cet énoncé (une relative suivant son antécédent) en dialecte du Léon:

...meneziou hag **a n**’int ket gwall uhel

...montagnes conjonction Part Nég sont pas très hautes (*des montagnes qui ne sont pas très hautes*¹)
(emploi usuel: *a* disparaît).

Comme dans le cas du béarnais, la négation préverbale, proche du prédicat et motivée par sa valeur prédicative propre, aurait donc envahi la zone sensible, pour l’énonciation, de l’articulation prédicationnelle commune aux indépendantes interrogatives et assertives, et servant en subordonnée d’articulation conjonctive. Par ailleurs elle permet à elle seule la construction d’un énoncé VSO viable, sans topique (peut-être en étant de fait l’élément topique malgré sa ténuité morphologique).

Conclusion

Mon interrogation portait sur la place où doit se trouver la négation dans une grammaire qui supposerait la prise en compte de processus énonciatifs. Il est certain que c’est un modifieur de contenu propositionnel un peu particulier, qu’il est difficile de réduire à son fonctionnement intrapredicatif, tel qu’il apparaît pourtant dans les subordonnées. La négation a tendance comme on l’a vu sur quelques exemples à modifier par

¹ Urien, J.-Y., “Statut morphologique de la particule verbale”, dans: *Bretagne et peuples d’Europe, mélanges Per Denez*, éd. Hor Yezh, 645-675, 1999

neutralisation un certain nombre de dispositifs des phrases assertives, et même à occulter les marques énonciatives lorsqu'elles existent. La négation, opérateur transversal, occupe donc un emplacement particulier qui semble être un intermédiaire entre du contenu propositionnel inerte d'un point de vue énonciatif, et une modalité énonciative à part entière, ce qui correspond assez bien à l'analyse que j'en ai fait en termes de "jugement", avec ce que cela implique de rapport au réel, ou au contexte énonciatif, et de présence d'un énonciateur qui le prend en charge, sans aller nécessairement vers la réalisation effective de ces paramètres. Le résultat essentiel est la constatation que la négation n'est jamais, dans cette position, l'exact remplaçant de la marque énonciative ou communicative des propositions affirmatives: c'est plutôt un marqueur sémantique qui fait tache d'huile en s'élargissant vers les marques énonciatives, communicatives et éventuellement les connecteurs de subordination.

L'examen des rares langues ayant des marques effectives avec l'affirmatif permet de mieux comprendre en retour la signification de l'articulation des négations préverbaux telles qu'elles subsistent dans la plupart des langues romanes, et surtout l'importance stratégique de cette position dans l'économie de la communication.

Références

- Bernini, G., Ramat, P., *Negative Sentences in the Languages of Europe, a Typological Approach*, Mouton-de Gruyter, Berlin, 1996
- Creissels, D., *Description des langues négro-africaines et théorie syntaxique*, Ellug, Université Stendhal, Grenoble, 1991
- Creissels, D., *Syntaxe générale, une introduction typologique*, 2 vol., Lavoisier, 2006
- Damourette, J., Pichon, E., *Des mots à la pensée*, D'Artrey, 1911-1940
- Ducrot, O., *Le dire et le dit*, Minuit, Paris, 1984
- Favereau, F., *Grammaire du breton contemporain*, Skol Vreizh, Morlaix, 1997
- Fernandez, J., *Les particules énonciatives*, PUF, Paris, 1994
- Forest, R., *Négations, essai de syntaxe et de typologie linguistique*, Klincksieck, Paris, 1993
- Hagège, Cl., *La structure des langues*, coll. "Que sais-je?", PUF, Paris, 1982
- Haspelmath, M., *Indefinite Pronouns*, Oxford University Press, 1997
- Horn, L., R., "Metalinguistic negation and pragmatic ambiguity", *Language*, 61, 121-174, 1985
- Horn, L., R., *A Natural History of Negation*, CSLI Publications, Stanford, 2001
- Hourcade, A., *Grammaire béarnaise*, Los Caminaires, Pau, 1986

- Kahrel, P., van den Berg, R., *Typological Studies in Negation*, John Benjamins, Amsterdam, 1994
- Miestamo, M., *Standard Negation*, Mouton de Gruyter, 2005
- Muller, Cl., *La négation en français*, Droz, Genève, 1991
- Muller, Cl., "La négation comme jugement", *Langue française*, 94, 26-34, 1992
- Muller, Cl., *Les bases de la syntaxe*, Presses Universitaires de Bordeaux, 2002
- Nølke, H., *Ne...pas*: négation descriptive ou polémique? Contraintes formelles sur son interprétation, *Langue française*, 94, 48-67, 1992
- Nølke, H., *Linguistique modulaire*, Peeters, Louvain-Paris, 1994
- Peeke, C., "Waorani" dans Kahrel & van den Berg, 267-290, 1994
- Pilot-Raichoor, C., "Le zéro négatif dans les conjugaisons dravidiennes", *faits de Langues*, 10, 77-102, 1997
- Pusch, C., D., *Morphosyntax, Informationsstruktur und Pragmatik, Präverbale Marker im gaskognischen Okzitanisch und in anderen Sprachen*, Gunter Narr, Tübingen, 2001
- Riegel, M., et al., *Grammaire méthodique du français*, Hachette, Paris, 1994
- Rohlf, G., *Le gascon, Etudes de philologie pyrénéenne*, Niemeyer, Tübingen, 1970
- Romieu, M., Bianchi, A., *Gramatica de l'occitan gascon contemporanèu*, Presses Universitaires de Bordeaux, Pessac, 2005
- Urien, J.-Y., "Statut morphologique de la particule verbale", dans: *Bretagne et peuples d'Europe, mélanges Per Denez*, éd. Hor Yezh, 645-675, 1999
- Wilmet, M., *Grammaire critique du français*, Duculot, 2003
- Winckelmann, O., *Untersuchungen zur Sprachvariation des Gaskognischen im Val d'Aran (Zentralpyrenäen)*, Niemeyer, Tübingen, 1989
- Wittgenstein, L., *Tractatus logico-philosophicus*, Gallimard, Paris, 1961 (1921)